



## **Ouverture des cabinets dans le cadre des soins prioritaires et non reportables. L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes rejoint la position de l' UNSMKL**

Samedi 25 avril, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes rejoint la position de l'UNSMKL (SNMKR et OK) conforme aux recommandations du Ministère de la santé.

Depuis le début de la crise sanitaire l'Union communique sur la possibilité d'ouverture des cabinets de kinésithérapie pour les soins prioritaires dans la stricte observance des règles sanitaires préconisées par le ministère de la santé (Communiqué de presse (CDP) du 17/03/2020 [https://www.snmkr.fr/ouverture\\_cabinet\\_kin\\_sith\\_rapeutes](https://www.snmkr.fr/ouverture_cabinet_kin_sith_rapeutes)) en plus des soins à domicile et du télésoin.

CDP du 20/03/2020 - [https://www.snmkr.fr/covid\\_19\\_mesures\\_de\\_confinement](https://www.snmkr.fr/covid_19_mesures_de_confinement)

Vidéo du 18/04/2020 - [https://www.snmkr.fr/telesoin\\_kine](https://www.snmkr.fr/telesoin_kine)

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, une des problématiques majeures dans cette crise sanitaire, c'est la dotation insuffisante de matériel de protection. En effet, réglementairement, notre profession est dotée de 6 masques de protection par semaine, dont 2 masques FFP2. En ce sens, la dotation en matériel de protection apparaît insuffisante car cela correspond au mieux à 3 jours de travail protégé par semaine.

CDP du 24/04/2020 - [https://www.snmkr.fr/cp\\_reponse\\_senat](https://www.snmkr.fr/cp_reponse_senat)

Cette question du matériel va se poser de façon encore plus prégnante, avec la nécessité absolue d'avoir du matériel de protection et de désinfection (masques, lunettes, gel hydroalcoolique etc), pour pouvoir protéger les patients et les masseurs-kinésithérapeutes.

Dans ce contexte, le Ministère a répondu aux questionnements de l'Union et nous indique que leur position « reste inchangée depuis le début du confinement », les masseurs-kinésithérapeutes se doivent de maintenir les activités prioritaires non reportables.

Par ailleurs, le Ministère nous précise que « pour ce qui concerne la sortie du confinement, le Gouvernement en dévoilera prochainement les principales mesures. Cette stratégie de reprise progressive de l'activité impliquera un soutien de l'État aux professionnels de santé en termes de dotation en masques. »

Le SNMKR, OK, et l'UNION restent donc particulièrement vigilants sur tous ces points afin de défendre au mieux la profession. Nous continuons d'œuvrer collectivement pour que ces matériels nous soient bien octroyés en nombre suffisant et afin que les professionnels obtiennent les produits nécessaires pour pouvoir continuer à prodiguer les soins indispensables à la population.

Mickaël Mulon

Président du SNMKR